



## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur doit en tout temps utiliser un langage adéquat et uniforme.

Aucun abus ou harcèlement (verbal et/ou physique) à l'endroit d'un joueur ou de quiconque ne sera toléré.

L'entraîneur est responsable du comportement de ses adjoints.

L'entraîneur doit s'assurer d'une équité en matière de temps de glace envers tous ses joueurs.

La victoire ne doit pas être priorisée au détriment du développement de ses joueurs.

Il sera possible pour l'entraîneur de gérer le déroulement de la partie en fonction du pointage.

Selon les conditions suivantes :

- Il reste moins de 5 minutes à la partie.
- Il existe un but d'écart entre les deux équipes.
- Changer un joueur pour un jeu précis (ex. mise au jeu importante).
- Lors d'un tournoi.

L'entraîneur doit en tout temps respecter les règles administratives dictées par le conseil d'administration de la ligue de hockey mineur de Repentigny (voir le cahier de procédure).

Devant le non respect de ces règles l'entraîneur s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller de la suspension au renvoi.

Ces règles sont en place pour permettre à l'équipe d'être compétitive et non pas pour pénaliser ou restreindre le temps de jeu des jeunes.

Je confirme avoir pris connaissance du présent document et du cahier de procédure. Je les comprends et m'engage à les respecter à défaut de quoi, je réalise que je m'expose à des mesures disciplinaires.

Nom de l'entraîneur : \_\_\_\_\_ Équipe : \_\_\_\_\_

Signature de l'entraîneur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

